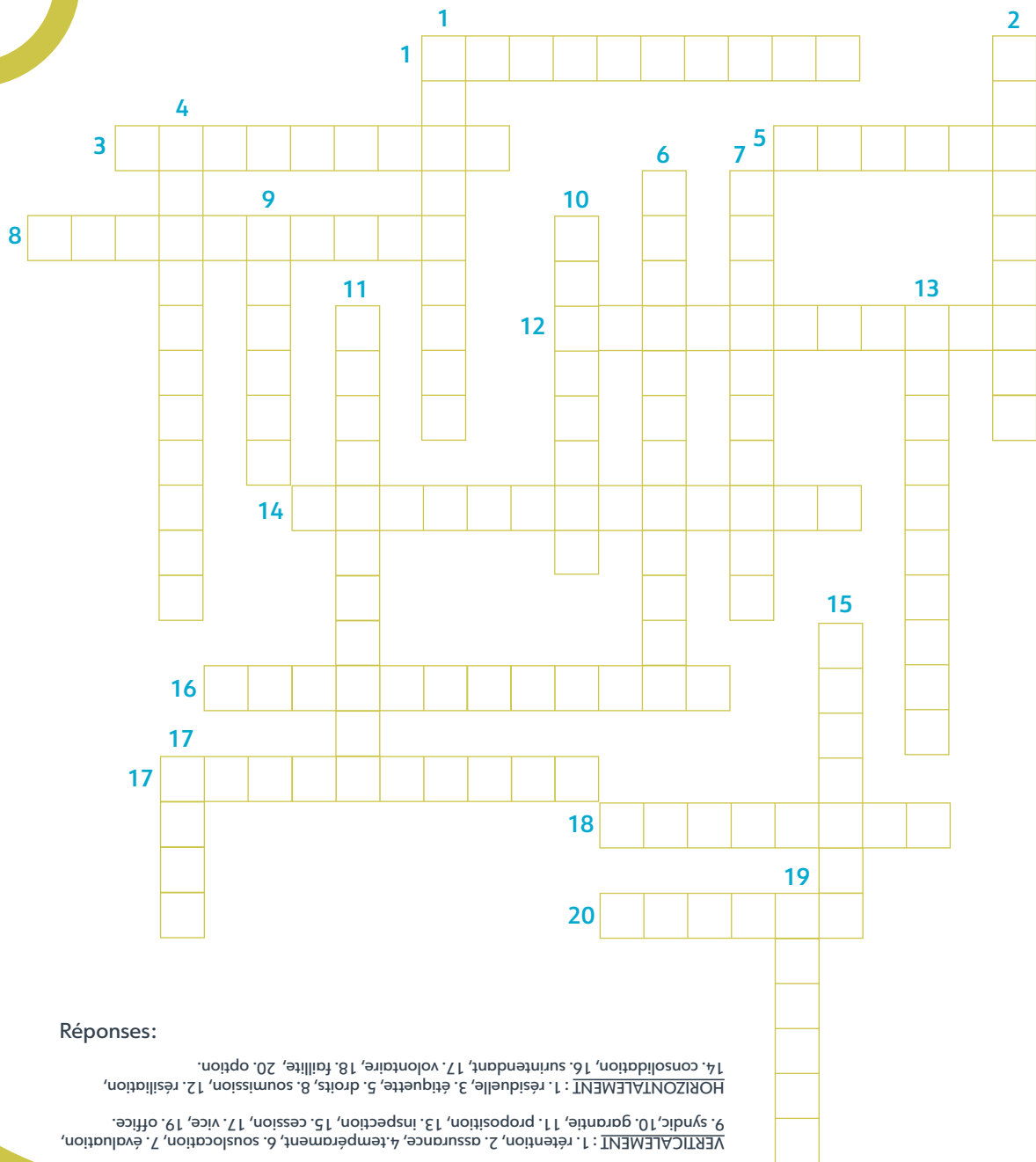


Mots-croisés

DROIT DE LA CONSOMMATION



Réponses:

VERTICALEMENT : 1. rétention, 2. assurance, 4. tempérament, 6. sous-location, 7. évaluation, 9. syndic, 10. garantie, 11. proposition, 13. inspection, 15. cession, 17. vice, 19. office, 14. consolidation, 16. surintendant, 17. volontaire, 18. faillite, 20. option.

HORIZONTALEMENT : 1. résiduelle, 3. étiquette, 5. droits, 8. soumission, 12. résiliation, 16. consigne, 17. option, 18. faillite, 20. option.

VERTICALEMENT

- 1 Droit de votre garagiste de vous empêcher de partir avec votre véhicule, jusqu'à ce que vous ayez payé le prix total des réparations.
- 2 Peut couvrir les dommages causés à votre véhicule, notamment les dommages causés par une collision dont vous êtes responsable.
- 4 Vente à _____ : Type de vente pour lequel vous devez payer une partie ou la totalité du prix de vente avant de devenir propriétaire du bien. Achetez maintenant, payez plus tard!
- 6 Lorsqu'une personne utilise le bien que vous louez et qu'elle accepte de payer le loyer à votre place. (deux mots)
- 7 _____ écrite : Votre garagiste doit vous en fournir une si les réparations sur votre véhicule sont estimées à plus de 100 \$.
- 9 Personne ou entreprise qui gère une faillite. Par exemple, elle analyse la situation financière d'une personne endettée et détermine avec elle les biens qui vont servir à rembourser ses dettes.
- 10 _____ légale : Protection prévue dans la loi qui vous permet de vous faire rembourser quand un commerçant vous vend un bien de mauvaise qualité.
- 11 _____ de consommateur : Offre que vous faites à vos créanciers dans le but de régler vos dettes. Solution alternative à la faillite.
- 13 Démarche qui vous permet d'évaluer l'état d'un véhicule d'occasion avant de l'acheter. Peut être faite par vous-même ou par une mécanicienne ou un mécanicien.
- 15 Action de transférer votre contrat de location à une autre personne. Lorsque le transfert est complété, vous n'êtes plus locataire et vous n'êtes plus responsable du bien loué.
- 17 _____ caché : Défaut important qui diminue la qualité d'un bien et qui n'est pas facile à détecter au moment de l'achat.
- 19 _____ de la protection du consommateur : Organisme gouvernemental qui informe et protège les consommatrices et les consommateurs du Québec.

HORIZONTALEMENT

- 1 Clause de valeur _____ garantie : Clause qui prévoit que le bien loué aura une valeur précise à la fin de la location.
- 3 Les commerçants doivent la coller sur une voiture ou une moto usagée. Elle contient des informations pertinentes pour les acheteuses ou acheteurs.
- 5 Registre des _____ personnels et réels mobiliers : Registre en ligne où tout le monde peut vérifier si un bien, comme un véhicule, est associé à une dette.
- 8 Évaluation honnête du coût approximatif d'un service qui doit être rendu. Aussi appelée « estimation ».
- 12 Action de mettre fin à un contrat en cours, uniquement pour l'avenir.
- 14 _____ de dettes : Option d'emprunter un seul montant d'argent auprès d'une institution financière pour payer l'ensemble de vos dettes.
- 16 _____ des faillites : Organisme qui supervise l'administration de tous les dossiers de faillite.
- 17 Dépôt _____ : Déposer une partie de votre revenu à la cour de façon régulière pour rembourser vos dettes.
- 18 Processus qui vous permet de vous libérer de la majorité de vos dettes en remettant certains de vos biens aux personnes à qui vous devez de l'argent.
- 20 Clause d'_____ d'achat : Clause qui vous donne la possibilité, à la fin de votre contrat de location, d'acheter le bien loué.

Pour en savoir plus

educaloi.qc.ca/categories/consommation/